



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 15 janvier 2018

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 15 janvier 2018, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 8 janvier 2018 et affichée le 8 janvier 2018. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOIN	3 ^e Vice-Présidente,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZÉ	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau.

Étaient excusés :

M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau.

Était absent :

M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président.
--------------------	--------------------------------

Était excusé :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges.
--------------------	---

Était absent :

M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.
---------------------	---

Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des Services à la Population,
M. Marc BIANCHINI	Directeur Général Adjoint chargé de l'Économie, de l'Enseignement Supérieur et de la Promotion du Tourisme,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet,
M. Pascal QUENEZ	Directeur de l'Urbanisme.

M. Rodolphe BESTAZZONI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du lundi 18 décembre 2017

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat
Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18)**

Rapporteur : Mme Corinne SUPLIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la Société Immobilière des Mousquetaires (IEM) a été autorisée à exploiter un ensemble commercial rue Louis Mallet à Bourges par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial en date du 28 janvier 2015.

Compte tenu de l'impact que cet établissement va générer sur les flux de circulation de cette voie d'entrée du Centre-Ville et de la nécessité d'assurer une desserte sécurisée de cet ensemble commercial, il est nécessaire d'aménager un carrefour giratoire au droit de l'allée Claude Debussy.

Par délibération en date du 30 mars 2016, le Conseil Municipal de Bourges a autorisé la signature de la convention de financement de cet équipement, faisant supporter l'ensemble du coût de ce giratoire à la société IEM. La rue Louis Mallet étant désormais une voirie d'intérêt communautaire, cette convention est transférée de plein droit à la communauté d'Agglomération de Bourges.

Pour permettre la construction de ce carrefour, il est nécessaire de procéder à l'enfouissement et au déplacement des réseaux aériens de basse tension électrique et de télécommunication.

En vertu de la convention cadre de la co-maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, les travaux sur le réseau basse tension sont missionnés par le SDE 18 qui assure la Maîtrise d'Ouvrage de ce type de prestation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Bourges Plus.

Pour des raisons de cohérence et de coordination des opérations, il convient de confier également au SDE 18, la Maîtrise d'Ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

À cette fin, une convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'Ouvrage doit être signée entre les deux parties pour les réseaux de télécommunication. Elle concerne les montants suivants :

Voie concernée	Montant TTC Télécommunication
Rue Louis Mallet	21 200,37 €

Le montant indiqué ci-dessus, représentent les participations de Bourges Plus aux enfouissements. En fin d'opération, le SDE 18 remettra à la Communauté d'Agglomération de Bourges les ouvrages réalisés.

Les crédits afférents à ces participations seront inscrits au Budget Principal 2018, en section d'investissement.

Ces travaux seront intégralement remboursés à Bourges Plus par la société IEM.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention relative à l'organisation temporaire de la Maîtrise d'Ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Bourges plus et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18), pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, nécessaires à la construction du carrefour giratoire pour la desserte du centre commercial IEM ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer la convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18), et à en suivre l'exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité des membres présents.

2. Convention spéciale de déversement des eaux usées de VIA LOGISTIQUE dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la première convention de déversement a été signée en mars 2009 entre BOURGES PLUS et la société VIA LOGISTIQUE.

Cet établissement classé SEVESO 2 au titre de la législation ICPE, du fait de l'entreposage de produits phytosanitaires, est équipé d'un système de rétention totale en cas de déversement accidentel.

En fonctionnement normal, le risque de transfert de produits dangereux de l'établissement vers les infrastructures publiques d'assainissement est limité. Les effluents rejetés présentent les caractéristiques d'un effluent domestique.

Depuis l'installation de la société, le volume d'activité est stable ainsi que l'effectif sur le site.

De ce fait une nouvelle convention, sur le modèle précédent, est proposée pour une durée de cinq ans contre trois ans auparavant.

La présente convention de déversement fixe les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de VIA LOGISTIQUE à la station d'épuration de Bourges.

La redevance assainissement due par l'établissement sera versée au budget Assainissement – Chapitre 70 – Article 70611.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver la présente convention de rejets et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 05.

Fait à Bourges, le 16 janvier 2018

 **Le Président,**
Pascal BLANC